



RAPPORT D' ACTIVITES DU MOIS DE MAI 2009

Titres phares

- Jugement rendu par le TGI sur l'affaire OYANKE et autres, tous interpellés le premier octobre 2008
- Interpellations des trafiquants de trophées (panthère et éléphant) et d'un chimpanzé, espèces intégralement protégées.
- Maintien par le représentant de la Fondation Aspinall de l'équipe du projet RALF (Renforcement de l'Application de la Loi Faunique) des contacts avec les partenaires du projet.

Généralités

Poursuite par le représentant de la Fondation Aspinall des contacts initiés depuis le lancement du projet avec les personnalités ressources pouvant contribuer de façon efficace et durable au succès du programme de mise en application effective de la loi faunique. Ces rencontres se nouent à l'échelle politique à savoir : rencontre avec les autorités ministérielles, diplomatiques, judiciaires,

Investigations

- **26 investigations** ont été menées ce mois dans les 7 arrondissements de Brazzaville (Ouenze, Bacongo, Talangai, Mfilou, Makélékélé, Moungali, Poto-Poto).

Opérations

- Le 08/05/2009 Un trafiquant des peaux de panthère a été interpellé ;
- Le 12/05/2009 deux trafiquants de bijoux en ivoire et de chimpanzé ont été interpellés.

Département juridique

- **1 délinquant** se trouve à la maison d'arrêt ce mois dans le département de Brazzaville ;
- **12 cas** ont été suivis par le département juridique ce mois : IKAMA, OYANKE, BITSINO, NKASSA, NSTIBA, BABIACA, BOPIELE, MALANDA RUDE, KAMUSU CLAUDE, OKOUNGA STADY, SALABANDZI ARSENE, TOTO OLGA ;
- **3 cas** sont programmés à l'audience ce mois ;
- **Un jugement a été rendu par la deuxième chambre correction du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville sur l'affaire Oyanke et autres. Selon le jugement, deux des 5 prévenus sont acquittés pour absence de preuves. Les trois autres sont condamnés à payer 50.000fcfa d'amende et 500.000fcfa de dommages intérêts ;**
- Transmission du dossier SALABANDI ARSENE au cabinet Galiba et les deux autres à savoir OKOUNGA STADY et TOTO OLGA au cabinet Moukengue.

Département médiatique

- **52 pièces** médiatiques ont été produites et publiées en République du Congo à travers

- la presse écrite (12), la radio (38), Internet (01) et la télévision (01).
- Principaux sujets développés sur l'application de la loi faunique : « Un trafiquant de produits fauniques devant la barre, Ils en courent un emprisonnement de 5ans et une amande de 1million de FCFA, Cinq trafiquants devant la barre, Délibération de l'affaire des cinq trafiquants d'espèces fauniques, Arrestation d'un vendeur de peaux de panthère, Arrestation d'un trafiquant de chimpanzé et d' trafiquant d'objet en ivoire, Justice sur la criminalité faunique : un prévenu doit comparaître très prochainement, arrestation d'un vendeur de peau de panthère » ;
 - Test d'un volontaire.

Politiques extérieures

- Rencontre avec le Procureur de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Brazzaville en vue de s'enquérir du sort réservé aux dossiers **OYANKE et autres, BOPIELE, MALANDA**. A la suite de ces entretiens, une date d'audience est fixée pour le premier dossier. Quant aux deux autres, la première date d'audience est fixée pour le mois d'avril ;
- Discussions avec les différents Avocats en charge des dossiers lies au contentieux faunique. Ces entretiens visent à étudier les techniques pour lever les obstacles qui entravent l'avancée desdits dossiers. Les résultats escomptes de ce travail sont donc, la fixation des dates d'audiences des dossiers précités.

Management

Mise en stand bye d'un enquêteur.

Photos



SALABANDZI ARSENE



OKOUNGA STADI trafiquant de bijoux en ivoire